



P1285 18 4142

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Dan Kersch
Ministre du Travail, de l'Emploi et de
l'Économie sociale et solidaire
L-2939 Luxembourg

Luxembourg, le 18 juillet 2019

Objet : Pétition 1285 – Congé familial pour enfant malade non hospitalisé âgé de 13 ans accomplis à 18 ans non accomplis

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 17 juillet 2019, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 1285

Intitulé de la pétition:

Congé familial pour enfant malade non hospitalisé âgé de 13 ans accomplis à 18 ans non accomplis

But de la pétition:

Accorder un congé pour raison familiale aux parents dont l'enfant malade est âgé entre 13 et 18 ans et ne fait pas l'objet d'une hospitalisation.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Permettre la présence des parents auprès de son enfant malade afin de surveiller son état de santé.
(Exemple : enfant devant être hospitalisé, consultation pré-hospitalisation ou post-hospitalisation)

Dépôt: le 08.05.2019 à 16:41

Pétitionnaire: Ayse Karatay



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Ayse KARATAY

Luxembourg, le 18 juillet 2019

Objet : Votre pétition 1285 – Congé familial pour enfant malade non hospitalisé âgé de 13 ans accomplis à 18 ans non accomplis

Madame,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés